

Bilan simplifié de la section CHER pour l'année 2023

Bilan simplifié avant répartition des organisations syndicales

Bilan simplifié avant répartition							
actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	net	net			
Actif immobilisé(1)	0	0	0	0	Fonds syndicaux	2486	2486
actif incorporel	0	0	0	0	Réserves	0	0
actif corporel	0	0	0	0	report à nouveau	7694	10020
actif financier	0	0	0	0	Résultat	-462	-2326
					Total(1)	9718	10180
Actif circulant(2)	0	0	0	0	Provisions(2)	0	0
stock et fournitures	0	0	0	0	Fonds dédiés(3)	0	0
créances	0		0	0	dettes financières	0	0
Disponibilités(3)	9718		9718	10180	Dettes diverses	0	0
					Total(4)	0	0
Comptes de régularisation(4)	0			0	Comptes de régularisation(5)	0	0
total(1+2+3+4)	9718	0	9718	10180	total(1+2+3+4+5)	9718	10180

Compte de résultat simplifié des organisations syndicales

Compte de résultat simplifié					
Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation(1)	6422	6078	Produits d'exploitation(1)	5592	3753
achats	1118	1035	Cotisations	2352	2249
autres charges externes	139	650	Subventions	1820	1220
autres services extérieurs	2372	2293	Autres produits	0	28
Impôts et taxes	0	0	Transfert de charges	1420	256
Charges de personnel	0	0	Reprises des amortissements et provisions	0	0
Autres charges	2793	2100			
Dotations aux amortissements et provisions	0	0			
Charges financières(2)	0	0	Produits financiers(2)	369	0
Charges exceptionnelles(3)	0	0	Produits exceptionnels(3)	0	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement(4)			Contribution de financement		
			report des ressources non utilisés		0
		0	des exercices antérieurs(4)	0	
total(1+2+3+4)	6422	6078	total(1+2+3+4)	5961	3753
Solde créditeur:Excedent	0		Solde débiteur:Déficit	-462	

ANNEXE DES COMPTES

FO COM Syndicat de FOCOM DU CHER

Exercice clos au 31 décembre 2023

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 9718 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de 462 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du Syndicat.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Spécificité liée à la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Il en est de même de la comptabilisation des produits relatifs aux prestations annexes à la cotisation.

2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Méthodes de calcul des dépréciations ou **Néant si aucune**

Disponibilités

Les sommes disponibles en banque ou en caisse ont été valorisées à leur valeur nominale.

3 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Deux exemples de dépenses importantes ↴

Aucun évènement à signaler

4 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

A préciser ou Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

5 : RESSOURCES DE L'ANNÉE

Ressources à retenir pour la détermination des seuils.

- Voir document annexe

6 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DE FINANCEMENT

Néant.

7 : ACTIONS DE SOLIDARITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Néant.

8 : CONTRIBUTIONS EN NATURE

Les mises à disposition de personnes dont bénéficie le syndicat représentent :

- 1 employé, Secrétaire Départemental à mi-temps

Bilan des ressources de la section CHER pour l'année 2023

Ressources de l'année 2023	
Cotisations reçues.....	2 352,28 €
Reversement de cotisations.....	2 604,58 €
Subventions reçues.....	1 820,00 €
Autres produits d'exploitation perçus.....	0,00 €
Produits financiers percus.....	368,87 €
Total des ressources.....	1 936,57 €